

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS**

Ouverture de la séance extraordinaire du 28 novembre 2016 à laquelle sont présents les conseillers, Étienne St-Louis, Robert Pelletier, Joanne St-Louis, Sylvie St-Louis, François Monière et Julie Sylvestre, sous la présidence de M. le maire Stéphane Roy. Le directrice générale, Daisy Constantineau et la directrice générale adjointe, Gisèle Lauzon, sont aussi présentes.

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à cette séance extraordinaire du 28 novembre 2016, débutant à 19 h et procède à la lecture de l'avis de convocation.

Ladite séance est convoquée par M. le maire, pour les points suivants, à savoir :

- 1) Règlement d'emprunt – avis de motion**
- 2) Changement de DG – régularisation de septembre à novembre**
- 3) Analyse des piézomètres**

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT D'EMPRUNT

Avis de motion est donné par M. le maire, Stéphane Roy, que lors de la prochaine séance du conseil, le règlement 09-12-2016 sera présenté pour adoption, relativement à un emprunt finançant le service de dette pour la construction de la bibliothèque municipale, au montant de 197 400 \$.

De plus, dispense de lecture dudit règlement sera faite, en conformité avec les dispositions du 2^e alinéa de l'article 445 du Code municipal.

ADOPTÉ.

313-11-2016

CHANGEMENT DE DG – RÉGULARISATION DE SEPTEMBRE À NOVEMBRE

ATTENDU que M. Yves Larocque a été nommé directeur général par intérim en date du 28 septembre 2015;

ATTENDU que, selon l'entente intervenue entre la Municipalité et M. Larocque, la durée du contrat était pour un an devant ainsi se terminer le 10 septembre 2016;

ATTENDU que le congé de la directrice générale, Mme Daisy Constantineau s'est prolongé jusqu'au 14 novembre 2016;

ATTENDU que M. Larocque a continué d'occuper le poste de directeur général par intérim jusqu'au 14 novembre 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Pelletier, appuyé par Étienne St-Louis, et résolu à l'unanimité, de régulariser l'entente intervenue entre la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus et M. Yves Larocque et que la date de fin du contrat soit modifiée au 14 novembre 2016.

De plus, que le conseil ratifie tous les actes posés par M. Yves Larocque en tant que directeur général par intérim pour la période du 28 septembre 2016 au 14 novembre 2016.

De plus, le directeur général par intérim demeurera en poste pour la concrétisation des dossiers en cours, la signature de document et entente déjà autorisés et enfin, le temps requis pour une transitions harmonieuse.

ADOPTÉ.

Proposé par Joanne St-Louis
appuyé par Julie Sylvestre

et unanimement résolu que la
firme « Les Services EXP » soit mandatée afin de procéder à l'analyse et
l'échantillonnage des piézomètres au site de lagune de boues de fosses
septiques.

ADOPTÉ.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance extraordinaire est levée. Il est 19 h 05.

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS, P.Q.

Par
maire

Par.
sec.-trés./dir. gén.

Je, Stéphane Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal
équivalut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens
de l'article 142(2) du Code municipal.

Stéphane Roy
Maire